

CE MOIS-CI DANS LES FOLIA

Ces derniers temps, les bactéries nosocomiales ont souvent fait la une de l'actualité. Les *Staphylococcus aureus* méticillino-résistants (MRSA) sont ici les plus fréquemment cités. Dans les hôpitaux, une grande attention est déjà apportée en Belgique aux mesures à prendre pour éviter la propagation des MRSA; pour les résidents des maisons de repos et de soins, trop peu de mesures encore sont généralement prises, et le risque qu'un pourcentage toujours plus grand de patients soit contaminé est réel. Des mesures assez simples suffisent pourtant à garder le contrôle. Outre l'emploi restrictif d'antibiotiques, une bonne hygiène des mains est d'une importance primordiale. Il est nécessaire d'élaborer une prise en charge concrète pour ces institutions et d'en assurer l'application. Si la prévalence des MRSA ne peut être contrôlée, la qualité de vie des résidents des maisons de repos et de soins régressera, et le coût des soins augmentera considérablement.

En raison du vieillissement de la population, mais aussi des possibilités thérapeutiques pour les patients atteints d'affections cardiaques, on rencontre de plus en plus de patients atteints de fibrillation auriculaire. Chez certains d'entre eux, le risque de thrombose peut être limité par une cardioversion médicamenteuse ou électrique, ou par une technique chirurgicale non invasive. Un traitement médicamenteux antithrombotique (antiagrégants ou anticoagulants) sera cependant le plus souvent nécessaire pendant des périodes prolongées voire à vie. Chez les patients avec un risque thrombo-embolique élevé, un traitement par des anticoagulants oraux est supérieur à un traitement par des antiagrégants, même en cas d'association de plusieurs antiagrégants. Un traitement par des anticoagulants oraux, qui n'est pas sans danger et qui exige une grande discipline, ne peut cependant pas être envisagé chez n'importe quel patient.

VISITEZ NOTRE SITE WEB <http://www.cbip.be> ou <http://www.bcfi.be>

CORRESPONDANCE

Administrative

(p. ex. changements d'adresse pour les pharmaciens*, demandes des Folia, du Répertoire...)

CBIP

c/o Agence fédérale des médicaments et des produits de santé

**Eurostation, bloc II, 8e étage
Place Victor Horta, 40 bte 40
1060 Bruxelles**

e-mail: cbip@health.fgov.be

(attention: nouvelle adresse!)

* En ce qui concerne les médecins et les dentistes, les changements d'adresse se font automatiquement par la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale.

Contenu

Prof. M. Bogaert

Heymans Instituut

De Pintelaan 185, 9000 Gent

fax: 09/240.49.88

e-mail: Folia@ugent.be

Les Folia Pharmacotherapeutica sont publiés sous l'égide et la responsabilité du Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie), A.S.B.L. agréée par le Service Public Fédéral (SPF) Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

BUREAU DE REDACTION

M. Bogaert (Universiteit Gent) et J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain), secrétaires de rédaction

M.H. Antoine (Université Libre de Bruxelles), M.L. Bouffieux (Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé), W. Buylaert (Universiteit Gent), T. Christiaens (Universiteit Gent), G. De Loof (Domus Medica), N. Fierens, F. Froyman, R. Gérard (Société Scientifique de Médecine Générale), G. Laekeman (Katholieke Universiteit Leuven), I. Latour, T. Roisin (Centre Belge de Pharmacovigilance), J. Van Campen, R. Vander Stichele, A. Van Ermen, L. Vansnick (Association Pharmaceutique Belge).

Editeur responsable:

M. BOGAERT,
Oudburgweg 30,
9830 St.-Martens-Latem

Les informations publiées dans les FOLIA PHARMACOTHERAPEUTICA ne peuvent pas être reprises sans l'autorisation du Bureau de rédaction. Elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins publicitaires.

Un index récapitulatif des dernières années est inséré annuellement dans les Folia.